Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231115-DELIB2343-DE

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel !
www.smnd.fr
1180, chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX
Tél. : 04 78 40 03 30
Fax : 04 78 40 56 30

N° 23.43
Attribution marché carburant pour les véhicules du SMND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le bureau dûment convoqué le 09 novembre
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 20.28
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 15 novembre 2023
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6 Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick

EXCUSE :

Monsieur ROSET Patrick

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 038-253804710-20231115-DELIB2343-DE

Le marché de fourniture de carburants arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Une consultation a été publiée pour la fourniture de carburants pour les véhicules du SMND avec pour date et heures limites de réception des offres le 12 octobre 2023 à 10 h 00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 15 novembre 2023 à 15 h 00.

La commission a attribué le marché :

Lot n° 1 : Fourniture de carburants par cartes accréditives pour les véhicules du site de Bourgoin Jallieu, à la société FLEET PRO SAS pour un montant annuel estimatif de 220 624.50 € HT,
Soit 264 749.40 € TTC,

Lot n° 2 : Fourniture et livraison de gasoil pour la cuve de stockage du site d'Heyrieux, à la société ESLC SERVICES - STREICHENBERGER pour un montant annuel estimatif de 865 938.00 € HT,
Soit 1 039 125.60 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 15 novembre 2023

Michel FAYET,
Président

SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINÉ